

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

6 FÉVRIER 2025

*Annule et remplace pour erreur
matérielle*

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 45

OBJET

**Sollicitation de la dotation
d'aide à l'investissement
local 2025**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.

Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 13 février 2025
par voie d'affichages
notifié le
transmis en Préfecture
le 13 février 2025
et qu'il est donc exécutoire.

Le 13 février 2025

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUESSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE NOUVELLE
DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille vingt cinq, le 6 février à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 30 janvier deux mille vingt cinq, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

Etaient présents :

Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame PEUGNET, Monsieur BATTISTELLI, Madame MACE, Madame TEA, Monsieur PETROVIC, Madame NICOLAS, Monsieur VENUS, Madame GUYARD, Monsieur HAÏAT, Madame BOUTIN, Madame de JACQUELOT, Madame de CIDRAC, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Madame LESUEUR, Monsieur JOUSSE, Madame ANDRE, Madame MEUNIER, Madame BRELURUS, Madame NASRI, Monsieur de BEAULAINCOURT, Madame SLEMPKES, Monsieur LEGUAY, Monsieur SAUDO, , Monsieur SALLE, Madame BOGE, Monsieur THOMAS, Monsieur JEAN-BAPTISTE, Monsieur MORLET, Madame CASTIGLIEGO, Madame FRABOULET, Monsieur GREVET, Monsieur ROUXEL, Monsieur LE GARSMEUR

Avaient donné procuration :

Monsieur LEVEL à Monsieur PERICARD
Monsieur JOLY à Madame TEA
Madame AGUINET à Monsieur THOMAS
Monsieur MILOUTINOVITCH à Monsieur PRETROVIC
Monsieur BASSINE à Madame MACE
Monsieur NDIAYE à Monsieur HAÏAT
Madame RHONE à Monsieur JEAN-BAPTISTE

Secrétaire de séance :

Madame NASRI

N° DE DOSSIER : 25 A 21a

OBJET : SOLLICITATION DE LA DOTATION D'AIDE À L'INVESTISSEMENT
LOCAL 2025

RAPPORTEUR : Monsieur de BEAULAINCOURT

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

La loi de finances pour 2018 a pérennisé la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) créée par l'article 159 de la loi de finances 2016.

Au 30 juin 2024, 41,5 M€ ont été accordés à l'Île-de-France au titre de la DSIL pour soutenir les collectivités et leurs groupements en matière d'investissement dans les territoires, notamment pour les projets qui répondent aux besoins en matière de développement écologique des territoires, de rénovation et/ou de mises aux normes, d'accessibilité et de sécurisation des bâtiments publics (tels que les bâtiments scolaires ou les gymnases), de développement des mobilités douces ou encore de développement d'équipements culturels avec le dispositif des Micro-Folies.

D'autre part, certains dossiers déposés en 2024 qui n'ont pas été retenus peuvent être reportés en 2025.

Le dossier n° 16581707 déposé par la Ville de Saint-Germain-en-Laye dans le cadre de la DSIL 2024 pour l'opération Cœur des Sources a été reporté en 2025.

La Ville souhaite solliciter un financement dans le cadre de la DSIL 2025 pour les projets suivants :

- Maintien du dossier n° 16581707 de 2024 concernant l'opération Cœur des Sources : construction d'un nouvel ensemble comprenant un conservatoire de musique et un équipement sportif en remplacement des deux bâtiments existants, le Conservatoire à Rayonnement Départemental Claude Debussy et le gymnase des Coteaux du Bel Air. Ces deux bâtiments, anciens, énergivores et qui ne peuvent pas être adaptés pour répondre aux objectifs de la transition énergétique, seront démolis et reconstruits dans le respect des normes énergétiques et environnementales actuelles.
- Dépôt d'un nouveau dossier 2025 pour la création d'un centre médico-sportif.

Ces aides financières étant gérées par le Préfet de région, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à transmettre les dossiers entrant dans le cadre de cette dotation de soutien à l'investissement local, à demander les cofinancements associés et à signer tous les documents s'y rapportant y compris les éventuels avenants de report de calendrier afférents.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à transmettre les dossiers entrant dans le cadre de cette dotation de soutien à l'investissement local, à demander les cofinancements associés et à signer tous les documents s'y rapportant y compris les éventuels avenants de report de calendrier afférents.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PÉRICARD

Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye